

Les prestations d'ergonomie 2020-2021

Fiche service : https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_2405381/ergonomie

Adresse générique : dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

Sommaire

- 01** Qui fait quoi en ergonomie 3
- 02** Organisation des prestations en 2020 9
- 03** Organisation des prestations en 2021 11

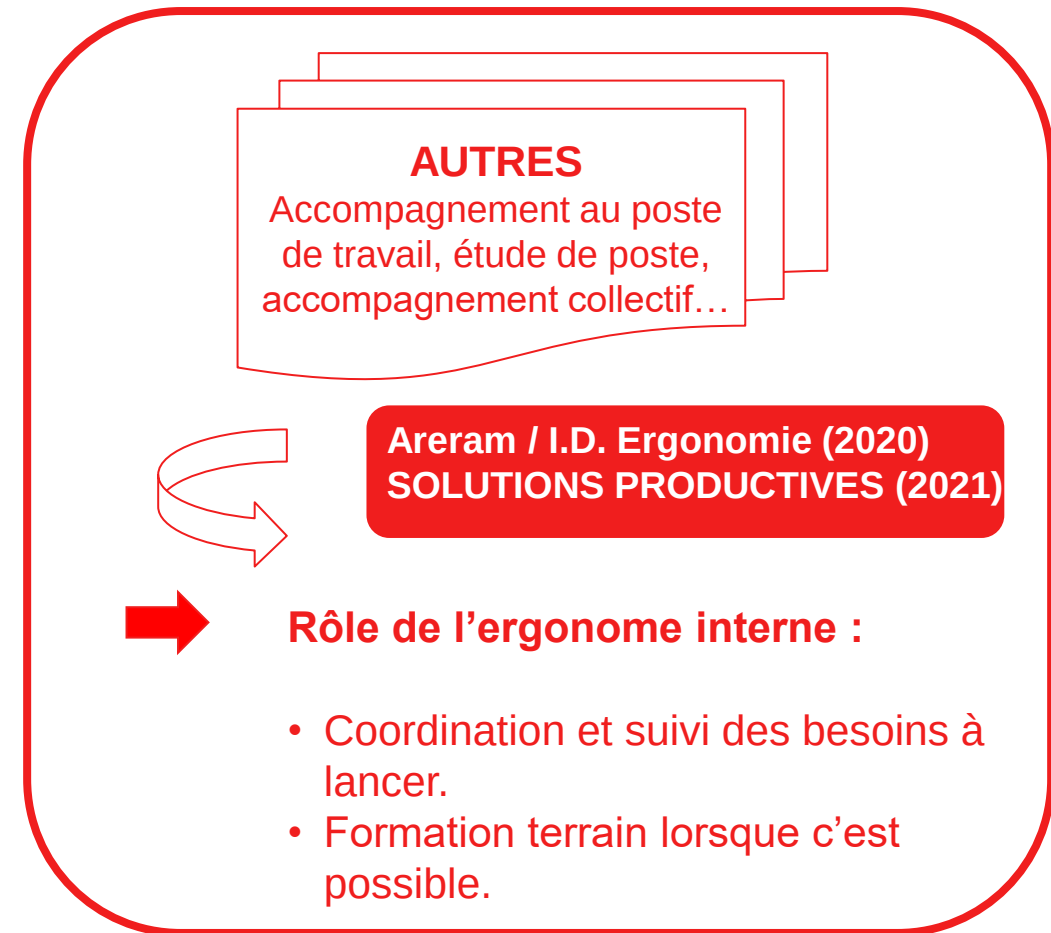
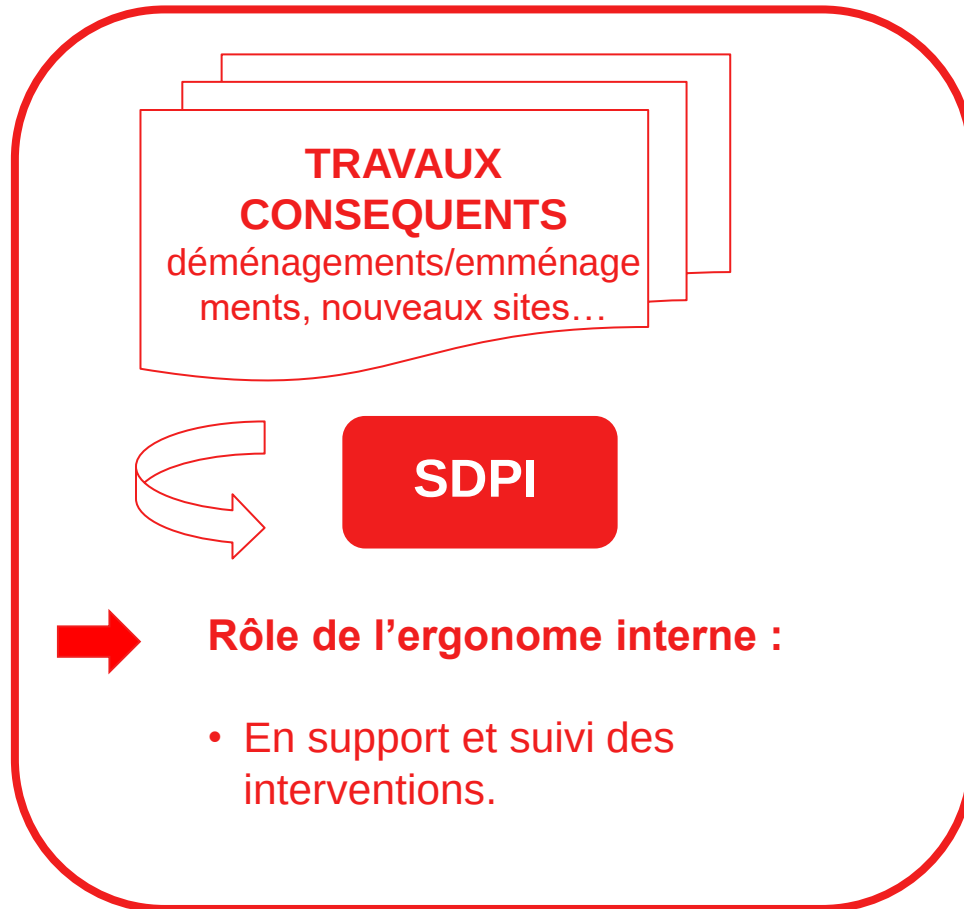
01

Qui fait quoi en ergonomie

dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

Qui fait quoi selon les types d'intervention

De juin 2020 à juin 2022, 2 situations spécifiques :



De l'information en ligne

Fiche service : https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_2405381/ergonomie

Sur la fiche service, sont disponibles :

- La procédure pour saisir l'ergonome.
- Le formulaire de demande d'une prestation.
- Les **conseils sur les bonnes postures au poste de travail**
 - Rappel notamment sur les gestes à favoriser pour éviter l'apparition de troubles musculosquelettiques (TMS) en suivant les **règles d'or** ; comment mettre un fauteuil à la bonne hauteur par rapport au bureau et à l'écran, comment positionner ses pieds sur le sol, ses avant bras...
 - Et accès à une **vidéo explicative**.
- Les conseils sur l'équipement à favoriser en télétravail / TOD pour préserver votre santé.
- Vos interlocuteurs.

Procédure de lancement des prestations

Les différentes possibilités d'effectuer une demande auprès de l'ergonome

- Contacter l'assistant de prévention.
- Et / ou envoi d'une demande sur la boîte générique : dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

Points d'attention

- Urgence médicale : traitement immédiat via le service médical.
- Une analyse de poste/analyse de l'activité doit impérativement faire l'objet d'une demande auprès du service médical.
- Une analyse d'espace/s de travail / analyse de l'activité doit impérativement faire l'objet d'un accord hiérarchique en renseignant le formulaire « Demande de prestation d'ergonomie » et en l'envoyant sur dgh-ergonome@caissedesdepots.fr
- Une demande de conseils sur la posture au poste de travail doit se faire en renseignant le formulaire « Demande de prestation d'ergonomie » et en l'envoyant sur dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

Procédure de lancement des prestations

Traitement de la demande

Un collectif de suivi des prestations d'ergonomie a été constitué afin d'évaluer et de coordonner le suivi des prestations d'ergonomie. Ce dernier est composé des différents acteurs de la prévention ainsi que du service de l'immobilier.

Une fois la demande réceptionnée par l'ergonome :

- Prise de contact par l'ergonome interne de l'Assistant de Prévention et du collaborateur concerné pour calibrer la prestation et son urgence.
- Information auprès du collectif de suivi des prestations d'ergonomie afin d'avoir une vision partagée de la situation. Si la demande concerne des conseils sur la posture au poste de travail, en fonction de l'ampleur de la demande, le collectif du suivi des prestations d'ergonomie n'est pas nécessairement consulté mais juste informé. L'ergonome interne prend en charge les demandes qui peuvent être traitées sans faire appel au prestataire externe.

Procédure de lancement des prestations

Dans le cas où la **demande concerne une prestation qui nécessite l'intervention du prestataire externe**, et après consultation du collectif de suivi des prestations d'ergonomie, l'ergonome met en œuvre les actions suivantes :

- Demande d'un devis auprès du prestataire.
- Mise en place de la prestation.
- Suivi et clôture de la prestation.

Si la demande n'est pas considérée comme justifiée par le collectif de suivi des prestations d'ergonomie :

- Prise de contact par l'ergonome interne de l'Assistant de Prévention et du collaborateur concerné pour donner des éléments d'explication sur la non prise en charge de la demande.
- Eventuellement, invitation du collaborateur à se rapprocher de la médecine du travail ou de tout autre acteur de prévention.



02

Organisation des prestations en 2020

dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

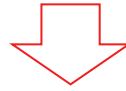
Marché négocié : ARERAM / I.D. Ergonomie

2 MARCHES
via 2 ETAPES

Etape 1 – marché négocié :
jusqu'à fin 2020

Etape 2 – Appel d'offres :
Année 2021

Prestataire : ARERAM / I.D. Ergonomie.



Qui est ARERAM / I.D. Ergonomie (155, Avenue Jean Lolive 93500 Pantin, www.idergonomie-areram.fr) :

- ✓ Cabinet en ergonomie qui a construit sa compétence et son expertise depuis 1998 au bénéfice d'actifs (salariés, agents de la fonction publique ou professions libérales),
- ✓ Lien entre ARERAM et I.D. Ergonomie : l'ARERAM, association gestionnaire d'ID Ergonomie, est spécialisée dans les problèmes liés au handicap de « l'enfance à l'âge adulte » depuis plus de 60 ans grâce à ses différents établissements sociaux et médico-sociaux au niveau national.

L'ARERAM est également un partenaire incontournable de l'Agefiph et du FIPHFP en Ile-De-France, grâce à ses deux Cap Emploi dans les départements de l'Essonne et du Val-De-Marne et d'un centre de formation habilité (Relais Formation).

Champ de son intervention (domaines) : Etude et aménagement des situations de travail, Amélioration des conditions de travail, Aménagement des espaces de travail, Accessibilité des locaux, Prévention des risques professionnels (TMS, RPS etc.), Gestion de projets industriels, organisations et architecturaux,
Et aussi : des références d'intervention dans le domaine tertiaire et notamment dans les établissements financiers : Allianz, Ministères, BNP, CCI...

Profils des ergonomes : 8 ergonomes avec une ancienneté moyenne de 10 ans au sein du cabinet.

ARERAM / I.D. Ergonomie

1 prestation toujours en suspens pour 2021 : intervention sur « A4 we work »

Au vu de la situation sanitaire, cette prestation sur « A4 wework » sera déclenchée au mieux en mai et au plus tard en juin 2021 : bon de commande émis en décembre 2020.

Il est nécessaire d'attendre un retour sur site des collaborateurs pour effectuer une prestation de qualité.

1 prestation en cours pour 2021 : intervention en lien avec le service RQTH



03

Organisation des prestations en 2021

dgh-ergonome@caissedesdepots.fr

Appel d'offres: Solutions productives

2 MARCHES
via 2 ETAPES

Etape 1 – marché négocié :
jusqu'à fin 2020

Etape 2 – appel d'offre
Solutions productives



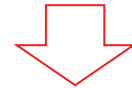
- **Prestataire: Solutions productives** – Attribution du marché sur 18 mois
 - Cabinet de conseil en ergonomie, performance et stratégie
 - 29 années d'existence
 - 7 agences en France
 - 18 consultants diplômés & une équipe pluridisciplinaire
 - Des ergonomes seniors pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire
- **Cœur de métier : le diagnostic ergonomique**
 - Atout pour conseiller et assister les projets de conception, d'innovation ou d'organisation.
 - Expérience éprouvée en matière de conception d'espaces et de postes de travail, d'organisation du travail, de projets de prévention des TMS ou de maintien dans l'emploi.

Accompagnement « sur-mesure » de l'ergonome en cours de formation

Via 2 MOYENS

En interne

A l'externe



Accompagnement au quotidien par un collectif du suivi des prestations d'ergonomie composé des collaborateurs suivants :

- ✓ Sandrine ADAM RAMIRES, Médecin de prévention et du travail
- ✓ Corinne DENEL, Coordinatrice des dispositifs de prévention et d'accompagnement de santé au travail
- ✓ Marie-Gabrielle DOUCET, Médecin coordonnateur, médecin du travail et de prévention
- ✓ Marie-An ROS, Chargé de mission auprès du Directeur - Direction de l'immobilier et de l'environnement de travail
- ✓ Catherine MAUGENDRE, Inspectrice santé et sécurité au travail
- ✓ Robert VIOT, Conseiller de Prévention de la Caisse des Dépôts Responsable Prévention Santé

Dans l'attente de la certification de l'ergonome, mise en place de prestations d'ergonomie via un marché.

Prestataire : Solutions Productives

Notification : le 11/01/2021

Durée du marché : 18 mois

Expression du besoin : faite sur la base du marché négocié semestre 2 en 2020, complétée de l'expérience des premières prestations.

caissedesdepots.fr



Fiche service :

https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pl1_2405381/ergonomie

Adresse générique :

dgh-ergonome@caissedesdepots.fr